



## POLITIQUE DE SOUS TRAITANCE DE L'ENTREPRISE TRANSPORT JP ROLLIN

Comme de nombreuses entreprises dans notre domaine d'activité et du fait de la multiplicité et de la diversité de nos clients, il nous arrive de devoir sous-traiter certaines de nos prestations.

Afin de maîtriser au mieux cet aspect de notre activité, nous nous efforçons de connaître et de conserver sur le long terme les entreprises qui assurent une prestation de qualité dans le respect des réglementations existantes. L'entreprise JP ROLLIN accorde un intérêt particulier à ce que le sous-traitant respecte les mêmes normes de qualité, santé, sécurité, sûreté, RSE et respect de l'environnement que nous nous imposons pour satisfaire le client.

### ⇒ Sélection des sous-traitants

L'un des axes majeurs de la politique de notre entreprise est la satisfaction de nos clients. C'est pourquoi, nous nous efforçons de sélectionner avec soins nos sous-traitants afin d'obtenir la même qualité de services pour nos clients.

Nos principaux critères de sélection sont les suivants :

- Qualité de réalisation des prestations et respect des consignes et réglementations,
- Partenaires « historiques » de l'entreprise,
- Prestataire habilité au transport de marchandises dangereuses,
- Zone de chalandise,
- Capacité matérielle de l'entreprise.
- Respect de l'environnement (Gestion des émissions CO2 / Sensibilisation pour limiter la dispersion de plastiques ...)
- Respect de la réglementation en vigueur

Les sous-traitants sélectionnés seront listés et un dossier d'identification sera établi pour chacun.

### ⇒ Signature d'une charte qui précise les engagements mutuels

Afin de garantir un partenariat durable et des objectifs communs, il nous est apparu important d'établir une charte qui précise les engagements mutuels du fournisseur et du sous-traitant. Elle permet de garantir la cohérence entre l'entreprise JP ROLLIN et le sous-traitant pour établir un niveau comparable dans le but de satisfaire le client.

Les deux signataires s'engagent, bien évidemment, à tout mettre en œuvre pour respecter le contenu de cette charte. Celle-ci est annexée à notre politique.

### ⇒ Evaluation et surveillance de la performance des sous-traitants

Afin de garantir des prestations durables et de qualité, nous nous devons d'évaluer et surveiller la performance de nos partenaires. Or, une évaluation ponctuelle ne répondait pas à notre exigence, c'est pourquoi nous avons décidé d'évaluer en continu nos sous-traitants.

Toute prestation sous-traitée jugée « incorrecte » fera l'objet d'une non-conformité et la mise en place d'action(s) corrective(s).

Etabli à Guéreins, le 18 Septembre 2023.

Les co-gérants :

Jean-Philippe ROLLIN

Eddy FILIPPI